

Réseau parlementaire de l'APF de lutte contre le VIH/sida

Deuxième réunion des coordonnateurs.

1er et 2 octobre 2003 à Yaoundé

Résolution finale

Les coordonnateurs du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida réunis à Yaoundé les 1er et 2 octobre 2003,

CONSIDERANT la résolution de l'APF du 8 juillet 2000 (XXVI^e session à Yaoundé) ayant décidé de faire de la lutte contre le VIH/sida l'une de ses priorités absolues ;

CONSIDERANT l'énorme défi que représente l'épidémie du VIH/sida pour la santé publique et le développement social ;

CONSIDERANT les graves conséquences qu'entraîne cette pandémie pour un nombre considérable de nos concitoyens ;

CONSIDERANT l'importance de l'engagement des responsables politiques, tant du pouvoir législatif qu'exécutif, dans la lutte contre le VIH/sida notamment pour la prévention adaptée aux réalités de chaque pays, pour l'accès aux soins et traitements, pour la prise en charge des orphelins et pour la lutte contre les discriminations ;

CONSIDERANT les données de l'expansion géographique de l'épidémie et le nombre croissant de ses victimes.

DEMANDENT à la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'APF ainsi qu'au Secrétaire général parlementaire de l'APF :

- de prendre en compte, en urgence, la problématique des orphelins du VIH/sida ;
- de proposer à l'Organisation internationale de la Francophonie l'instauration d'un système de parrainage permettant aux citoyens de pays francophones de contribuer à la prise en charge notamment financière d'orphelins du VIH/sida avec toutes les garanties de transparence.

SOUHAITENT que, chaque année, le Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida de l'APF, propose à l'Ordre de la Pléiade un membre d'un parlement de l'APF et un membre de l'exécutif d'un pays de la Francophonie ayant initié et/ou soutenu avec détermination une action significative en matière de lutte contre le VIH/sida susceptible d'inspirer d'autres initiatives.

DEMANDENT au Secrétaire général parlementaire de l'APF et au Président de la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de faire aboutir au plus vite cette proposition pour qu'elle puisse se concrétiser dès 2004.

S'ENGAGENT à suivre l'évolution de la mise en œuvre de cette résolution et à poursuivre leur travail de réseau parlementaire au sein de la Francophonie.

DEMANDENT pour ce faire avec insistance aux sections qui ne l'ont pas encore fait de nommer sans délai leur coordonnateur.